

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

وزارة التعليم العالي  
والبحث العلمي  
الأمين العام

*Le Secrétaire Général*

Réf: *126* /SG/2011

27 نوفمبر 2011

**000585**

Mesdames et Messieurs les  
Chefs d'Établissements Universitaires  
et de Recherche Scientifique

**Objet:** *a/s critères de classement des enseignants postulants aux logements  
de fonction améliorés (de type F4).*

Le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a bénéficié, dans le cadre du programme de son Excellence le Président de la République, de 10.000 logements de fonction de type F4 au profit des enseignants chercheurs universitaires, inscrits sur trois tranches dont une bonne partie de la première tranche est en phase de réalisation.

En prévision de la réception d'une première tranche desdits programmes, le taux d'avancement étant jugé globalement appréciable, je vous demanderai de prendre les dispositions les plus utiles afin de réunir les commissions de logement de vos établissements, en associant les partenaires sociaux (syndicats), en vue de mettre en place les critères de classement des enseignants chercheurs postulants au logement de fonction.

Les propositions des établissements doivent être examinées au niveau de chaque conférence régionale avec la participation des partenaires sociaux, pour être enfin adoptées en conférence nationale.

Cette démarche vise à uniformiser les critères de classement dans tous les établissements universitaires et de recherche et à permettre une répartition équitable et objective de ces logements.